



LE MONDE

J U R I D I Q U E

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

Volume 23, numéro 10

4^s

Bâtisseurs de la future Fédération des Avocats du Québec

- La Fédération des Avocats du Québec, comptant 26,000 membres verra le jour d'ici avril 2018
- Nouveau conseil d'administration du CAIJ, présidé par l'ancienne ministre de la Justice du Québec, Me Linda Goupil
- La Société de droit Lord Reading reçoit le juge Stephen Bryer de la Cour suprême des USA et l'honorable Rosale Abella de la Cour suprême du Canada

Me Maxime Bernatchez, président de l'AAP de 2015 à 2017
et la nouvelle présidente, Me Maryse Bélanger de Laval.



Connaissez-vous les leaders en juricomptabilité?

Ne faites pas courir de risques à vos clients.
Faites appel à l'un des plus grands services
de juricomptabilité au Québec.

Grâce à ses professionnels chevronnés, EY peut
vous aider à mener rapidement et efficacement
des enquêtes et des évaluations de préjudices
économiques, à réunir et à analyser des preuves
électroniques, ou à effectuer toute autre mission
complexe de juricomptabilité.

Pour en savoir plus, communiquez avec nos leaders
ou visitez-nous à **ey.com/ca/fr**.

André Lepage, FCPA, FCA,
CA•EJC, CFF, CFE
Premier vice-président,
Leader du Québec
andre.lepage@ca.ey.com
514 879 3535

Benoit Legault, CPA, CA,
CA•EJC, CFF, CFE
Associé
benoit.legault@ca.ey.com
514 874 4637



Travailler ensemble
pour un monde meilleur

La future «structure» que veut créer l'AAP a reçu l'endossement officiel du Bâtonnier du Québec.

Par André Gagnon

Le Congrès annuel de l'AAP (Association des avocats et avocates de province) tenu à Saguenay, fin septembre début octobre, a attiré près de 300 avocats et avocates de toutes les régions du Québec, un franc succès. Le motivateur et créateur du «Défi Pierre Lavoie» a ouvert ce congrès avec une allocution inspirante sur l'engagement et la responsabilité qui a touché en plein cœur la majorité des congressistes et leur conjoints. Le thème choisi en 2017 par l'AAP «Tenir la route», lui permettra de continuer son parcours vers la création d'une «structure» regroupant les 26,000 membres du Barreau du Québec, pour la défense de leurs intérêts socio-économiques propres laissant la défense de l'intérêt public à l'ordre professionnel.

Lors du diner du vendredi, le projet de nouvelle structure a été présenté aux congressistes par Mes Maxime Bernatchez et Maryse Bélanger et les participants ont pu prendre la parole afin de poser des questions et de faire des propositions.

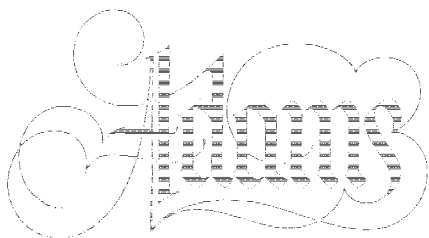
La nouvelle présidente du conseil du CAIJ, Me Linda Goupil, autrefois ministre de la Justice du Québec, a présenté un vibrant plaidoyer en faveur de cette organisation fondée par le Barreau du Québec qui est devenue une institution vouée à l'accès à l'information juridique à laquelle ont accès tous les acteurs judiciaires, moyennant une contribution annuelle, ainsi que le public. L'accessibilité à la justice passe nécessairement par l'accès à de l'information juridique de qualité.

Puis Me Marie-Christine Kirouack a fait une saisissante description sommaire des services rendus par l'organisme



Me Maxime Bernatchez, président de l'AAP de 2015 à 2017 et la nouvelle présidente, Me Maryse Bélanger de Laval.

qu'elle préside, soit le PAMBA (Programme d'Aide aux Membres du Barreau), fondé en 1996, et dont l'ancêtre était Juri-Secours, prouvant hors de tout doute son utilité vitale. Elle a cité des cas d'avocates et d'avocats qui ont fait appel au PAMBA alors qu'ils étaient aux prises avec des problèmes de consommation de substances, de dépression, de stress menant à un « burn-out », de violence conjugale, de problèmes de santé mentale et autres manifestations de dérèglements psychologiques qu'ils ne peuvent solutionner sans une aide psychologique ou autre pour se sortir de cette mauvaise passe.



DEPUIS 1850

GRAVURES ADAMS INTERNATIONAL LTÉE

POUR TOUS VOS BESOINS EN IMPRIMERIE

IMPRIMER, GRAVER, ESTAMPAGE À CHAUD, GAUFRE

EN-TÊTES DE LETTRES
ENVELOPPES
CARTES D'AFFAIRES

INVITATIONS
ANNONCES
COUVERTURES, ETC.

SYSTÈME DE GESTION DE COMMANDES EN LIGNE

**S.V.P. COMMUNIQUER AVEC NOUS
POUR RECEVOIR DES ÉCHANTILLONS
GRATUITS OU UNE SOUMISSION**

5690, BOUL. THIMENS
ST-LAURENT, QUÉ. H4R 2K9
FAX (514) 937-9316
TÉL. (514) 937-7744
adamsoe@adamsengraving.com

MONTRÉAL & TORONTO
1-888-232-6729

Incidentement, l'AAP a décidé d'aider financièrement le PAMBA cette année. Une somme de 3,000\$ a été remise au PAMBA, ladite somme ayant été récoltée auprès des congressistes, par plusieurs moyens, dont un encan silencieux pour lequel des œuvres d'art et autres articles ont été fournis gracieusement par divers barreaux de section ainsi que par l'AAP.

Comme à chaque année, le congrès est aussi l'occasion de s'inscrire à plusieurs formations reconnues par la Formation continue obligatoire du Barreau du Québec. Près d'une trentaine de formations ont été offertes aux congressistes par des spécialistes de divers domaines de droit, de la gestion d'entreprise et de la communication.

Les nouvelles lois du Québec et du fédéral sur l'aide à mourir ont été discutées par Me Jean-Pierre Ménard et Me Marc Sauvé.* Le droit du travail et l'impact de la consommation de drogue par Me Pierre Parent de Cain Lamarre et le droit autochtone abordé par un autre avocat de ce cabinet, Me François G. Tremblay. Une plénière sur l'absentéisme au travail, proposée par l'Association du Barreau Canadien, division Québec, a été animée par Mes Danilo di Vincenzo, Stéphane Lacoste et Denis Provençal.

L'arrêt Jordan et ses impacts a été examiné par Me Denis Otis, Me Sylvain Morissette et par Me Claudine Roy du DPCP. Une formation sur la responsabilité des administrateurs a été offerte par Me Jimmy Turcotte et Me Mathieu St-Pierre Castonguay de l'étude Gauthier Bédard. Me Jean-H. Gagnon (qui a joint Fasken Martineau à Montréal) a parlé de médiation et des avocats de RSS ont traité de droit des assurances. D'autres formations en matière de fiducie et droit familial, touchant les médias sociaux et la responsabilité juridique ont été dispensées par Me Andréa Isabelle Roy de SOQUIJ et un Jeu-Questions a été présenté Me Valérie Brouillette du CAIJ. La grande majorité des textes des formateurs était rendue accessible aux congressistes via la plateforme Juris Évolution de Juris Concept, partenaire du Congrès et une formation concernant les nouveautés de Juris Évolution a été animée par M. Alain Dubois, président de Juris Concept. Les textes que les conférenciers ont voulu rendre disponibles seront accessibles sur le site du CAIJ dans les prochaines semaines.

L'AGA 2017 de l'AAP et l'historique

Jusqu'à l'année passée, l'AAP regroupait tous les Barreaux de section, à l'exception de Montréal et Québec. Pour

des raisons en lien avec les nouvelles règles de gouvernance du Barreau du Québec, les membres de la section de l'Outaouais, dans le cadre d'une assemblée générale spéciale tenue en 2016, ont décidé de rompre les liens avec l'Association. Ainsi, aujourd'hui, dans sa forme actuelle, l'AAP regroupe un peu plus de 6 000 membres. Il est clair que l'absence d'une section d'environ 1 500 membres a créé un déficit d'opération pour l'année qui vient de se terminer. Cela n'a toutefois pas freiné les activités de l'AAP et celle-ci a continué à offrir à ses membres des subventions pour la formation, un congrès d'une grande qualité, un service de référencement et de multiples implications au sein du monde juridique.

Me Miville Tremblay, coprésident du Congrès AAP 2017, a longtemps été membre de la section de l'Outaouais. Il est actuellement membre de la section du Saguenay-Lac-St-Jean, d'où son implication lors de ce congrès.

L'assemblée générale lors du congrès 2017 revêtait un caractère très spécial et important. Seuls les membres de l'AAP y étaient invités. Me Tremblay s'est assuré qu'aucun autre invité n'y participe. Même le soussigné n'a pu y assister ce dernier ayant été littéralement évincé sans avis préalable.

Les membres ont notamment discuté à huis clos de l'évolution des travaux pour la nouvelle structure et pour laquelle elle avait reçu le mandat de ses membres en 2016. Selon l'AAP, le dialogue serait très ouvert avec Montréal et Québec et dans ce contexte l'Outaouais songerait également à revenir au bercail. Certains membres du barreau de l'Outaouais étaient d'ailleurs présents au congrès. Illégalement ?

La future «structure» que l'AAP veut créer a reçu l'aval du Bâtonnier du Québec

La future «structure» ou Fédération que se prépare à lancer l'AAP regroupant tous les membres du Barreau a été l'objet d'une demande d'opinion juridique auprès de Me Francis Gervais, ancien président de l'AAP et ex-Bâtonnier du Québec.

Un comité de constitution a été formé, composé de Mes Maxime Bernatchez et Maryse Bélanger (pour l'AAP), Simon Tremblay et Brian Randall Mitchell (pour Montréal), Denis Richard (pour Québec), Normand Auclair et Benoît Duclos (pour l'Outaouais), Sabrina Côté-Scuvée (prenant le relai de Geneviève Beaudin pour l'AJBR), Extra Jr Laguerre (pour le Jeune Barreau de Montréal) et Régis Boisvert (pour le Jeune

445, rue Saint-Vincent
Montréal (Québec)
H2Y 3A6
Tél. 514.842.3901
1.800.831.3901
Télec. 514.842.7148
www.delavoy.ca

Confection
DE LAVOY
depuis 1980

Service personnalisé

Toges et accessoires
vestimentaires
pour profession juridique
et magistrature

Location et vente

tuxedos et accessoires,
toges, mortiers et épitoges
pour collation des grades

Nettoyage et réparation
de vêtements
de tout genre



Barreau de Québec). Cette équipe est à l'œuvre depuis déjà quelques mois et une prochaine réunion est prévue pour le 15 novembre 2017. Dix (10) des douze (12) sections de l'AAP ont adopté à ce jour une résolution d'appui à cette nouvelle structure. Au début octobre 2017, l'Association des avocats et avocates en droit familial a aussi adopté une telle résolution d'appui mentionne l'AAP.

Finances et perspectives

L'AAP comptait environ 7,500 membres jusqu'à récemment lorsque la section de l'Outaouais forte de 1,500 juristes dont une majorité sont des employés du gouvernement fédéral et ses organismes dans la région d'Ottawa, a décidé de quitter cette association pour agir seule.

L'AAP compte maintenant environ 6,000 membres. Son budget annuel oscille autour de 560,000 \$ et ses dépenses dépassent ses revenus d'environ 60,0900 \$. Ce déficit est attribuable en grande partie au départ des 1,500 juristes de l'Outaouais qui a créé ce manque à gagner.

Cette rupture a donné lieu à des gestes de défense de la part du coprésident du Congrès de l'AAP 2017, Me Miville Tremblay, lui-même ex-membre de la délégation de l'Outaouais alors qu'il résidait dans la région fédérale.

Il s'était donné pour mission de chasser les «séparatistes» de l'Outaouais qui voulaient participer au congrès sans être membre de l'AAP. M Miville Tremblay a fait savoir au Monde Juridique qu'il avait pris sa retraite de son poste dans l'Outaouais pour s'installer dans une vieille maison familiale qu'il a rénovée à St-Honoré face à Chicoutimi où il agit en matière de médiation surtout. Aurait-il pris l'éditeur du magazine Le Monde Juridique pour l'un de ces dissidents ?

Par ailleurs, deux représentants de la section de l'Outaouais ayant été désignés pour siéger sur la nouvelle entité, il y a fort à parier que les ouailles reviendront au bercail sous peu. Ce qui expliquerait la présence de certains délégués de l'Outaouais au congrès ...et la rigidité de Me Miville Tremblay, ex-qualité de coprésident du congrès 2017.

Des résolutions devaient être présentées prochainement à Laval et à Montréal au même effet. L'AAP est invitée à rencontrer le conseil de section de Québec en novembre 2017 pour discuter plus amplement des projets de nouvelle structure affirme un porte-parole.

Le projet avance bien et les nouveaux développements seront connus dans les prochains mois a dit un porte-parole.

Lors de la cérémonie précédant le Gala du samedi soir, le Bâtonnier du Québec, Me Paul-Matthieu Grondin, a donné son aval à cette «structure» ajoutant devant l'auditoire composé des congressistes, de leurs conjoints et des juges en chef des cours du Québec qu'il appuie l'AAP dans la création de cette nouvelle association et lui souhaite bonne chance. Il a même suggéré que la nouvelle association puisse prendre en charge (éventuellement) la négociation du prochain tarif d'aide juridique avec le gouvernement du Québec.

Au cours de la cérémonie, le président sortant de l'AAP, Me Maxime Bernatchez qui a complété exceptionnellement un mandat de deux ans à la présidence a remis le Mérite de l'AAP à l'ex-juge en chef Elizabeth Corte de la Cour du Québec pour souligner son excellente collaboration avec l'AAP et son implication dans toutes les régions du Québec. La cour du Québec est un véritable partenaire de l'AAP et Madame le juge Corte mérite amplement cet hommage, a affirmé l'AAP.

Originaire de Hongrie, l'honorable Corte a reçu des témoignages dignes d'une souveraine a souligné un représentant du royaume du Saguenay.

Les juges en chef Jacques R. Fournier de la Cour supérieure du Québec et de la Cour du Québec, Lucie Rondeau, ont assuré à l'AAP leur entière collaboration afin de continuer à assurer un plus grand accès à la justice et d'aider les justiciables à obtenir les meilleurs services judiciaires de médiation possibles afin d'écourter les délais.

Le président sortant de l'AAP a alors remis entre les mains de la nouvelle présidente, Me Maryse Bélanger de Laval, les guides de l'AAP. Le congrès de 2018, selon la tradition, sera tenu à Laval, où pratique sa nouvelle présidente, du 27 au 29 septembre 2018, sous le thème « Se réunir pour notre avenir ». Maryse Bélanger a promis d'amener le projet de nouvelle structure vers sa réussite.
*vosdroitsensante.com

Les frontières de nos sections ne sont que géographiques

— Me Maryse Bélanger de Laval
Présidente de l'AAP

Chers collègues, mais surtout chers amis, C'est avec grand honneur et une certaine fébrilité, je dois bien l'avouer, que j'entame aujourd'hui le mandat de présidente de l'association des avocats et avocates de province. Je sais que ces fonctions sont importantes et que les attentes envers l'association seront élevées.

L'AAP a été créée en 1928 ... c'est donc dire que tout près de 90 ans d'histoire nous ont précédé. Je suis de celles et ceux qui s'inspire du passé, qui apprend de ses propres expériences et de celles des autres, mais qui regarde vers l'avenir. Comme vous le savez, je représente la section de Laval, la toute dernière section à avoir été créée il y a 26 ans.

J'y pratique à mon compte en droit de la famille depuis tout près de 17 ans maintenant. J'ai été la présidente du Jeune Barreau de Laval en 2008 puis la bâtonnière en 2012. Mes racines familiales sont ancrées au Lac-Mégantic et dans le Bas-du-fleuve, plus précisément dans les villages d'Audet et de Saint-Pamphile.

Mon implication au sein de l'AAP était donc toute naturelle. L'année 2017-2018 sera très chargée pour l'association. Vous nous avez donné le mandat, l'an dernier, de nous transformer et de participer aux démarches visant à créer une nouvelle structure, qui regrouperait tous les avocats et avocates du Québec. Maxime Bernatchez, notre présidente sortant, vous a fait le résumé des travaux de la dernière année. Nous vous avons également fait une présentation hier midi et vous avez tous compris que le travail se poursuivra aussi ardemment cette année.



Me Maryse Bélanger

Ce projet occupera la majeure partie de notre temps et de nos énergies; l'objectif étant que nous soyons le dernier conseil d'administration de l'AAP telle que nous la connaissons.

Au cours de l'année, nous continuerons aussi à assurer notre mission de défendre et promouvoir les intérêts de nos membres sur le plan professionnel, économique et social, de favoriser l'excellence, le développement et l'intégrité des services juridiques partout sur son territoire.

À titre d'exemple, nous continuerons à offrir les subventions aux sections membres pour vous permettre de partici-

Volume 23, numéro 10

LE MONDE JURIDIQUE

642, rue Pierre-Tétrault
Montréal, (Québec)
H1L 4Y5
(514) 353-3549

Courriel : agmonde@videotron.ca
Internet : www.lemondejuridique.com
Facebook : Magazine Le Monde Juridique

Rédacteur en chef

André Gagnon, B. A., LL. L.

Adjointe à la rédaction

Jeanne d'Arc Tissot

Saisie de textes

Louis-Benjamin Gagnon

Publicité

642, rue Pierre-Tétrault
Montréal, (Québec) H1L 4Y5
Tél.: (514) 353-3549

Tirage et distribution

Zacharie Gagnon

Abonnement:

Mme Jeanne D'Arc Tissot
Téléphone: (514) 353-3549

Infographie

Image-innée

Photographie

Paul Ducharme, Photographe

Le Monde Juridique est publié par
Le Monde Juridique Inc.

Président et Éditeur: André Gagnon

La revue Le Monde Juridique paraît dix fois l'an.
L'abonnement est de 40 \$ par année.
(On peut aussi se la procurer à la librairie
Wilson et Lafleur).

Le magazine Le Monde Juridique est indexé dans
Canadian Advertising Rates and Data (Card).

COPYRIGHT 2017 - LE MONDE JURIDIQUE.

La reproduction totale ou partielle des articles est
formellement interdite sous peine de poursuite.

La future «structure» que veut créer l'AAP a reçu l'endossement
officiel du Bâtonnier du Québec.

Par André Gagnon 3

Les frontières de nos sections ne sont que géographiques

Par Me Maryse Bélanger, Présidente de l'AAP 7

Résolution adoptée à l'Assemblée générale annuelle de
l'Association des avocats et avocates de province

10

Hommage à Me Roger Tassé Allocution du recteur

Jean A. Plamondon 11

Nouveau conseil d'administration du CAIJ, présidé par l'ancienne
ministre de la Justice du Québec, Me Linda Goupil

14

Nomination d'Anne-Marie Laflamme au poste de doyenne
de la Faculté de droit

15

Le Gala du Congrès 2017 de l'AAP à Saguenay en photos 16

Fasken Martineau accueille un nouvel avocat-conseil
à son bureau de Montréal

18

Montréal-Jonquière par Via Rail

Une expérience à tenter lorsqu'on a beaucoup de temps devant soi

Par André Gagnon 19

Le Barreau de l'Ontario veut changer de nom 22

BCF est fière d'accueillir Joel Scheuerman à titre d'associé
spécialisé en litige fiscal à son bureau de Montréal

23

Le gouvernement du Canada annonce une nomination
à la magistrature du Québec

24

Stephen Bryer, juge à la Cour suprême des USA et l'honorable
Suzanne Côté, de la Cour suprême du Canada ont été
conférenciers récemment au CORIMM

25

Québec dépose le très attendu projet de loi 141 visant à remanier le
cadre du secteur financier au Québec

26

Whistleblowing professionnel décrié par le Barreau du Québec 29

42 chercheurs universitaires et 44 partenaires de la justice s'allient
pour réaliser un grand projet sur l'Accès au droit et à la justice
(ADAJ)

30

SténoFac Inc.

Tous les services aux portes du palais...

**Une équipe bilingue de 17 sténographes
à la fine pointe de la technologie
à l'ère du numérique**

*Notre équipe bilingue de sténographes expérimentées vous offre la possibilité d'obtenir vos transcriptions
au jour le jour, via Internet, en format condensé avec index de recherche ou en tout autre format que vous souhaitez.*

- Transcription à partir de CD, vidéo, répondeur
- Prise de vidéo
- Déposition par téléphone
- Vidéo conférences
- Salle d'interrogatoire

TOUS LES SERVICES AUX PORTES DU PALAIS.....

UN SEUL NUMÉRO (514) 288-1888

50 De Brésolles, Montréal (Québec) H2Y 1V5

Télécopieur : (514) 288-4888 • Courriel : stenofac@stenographe.com • Internet : www.stenographe.com

per à des formations à coût réduit et même nul. Nous maintiendrons le service de référence qui permet aux membres de rejoindre une clientèle en besoin de conseils juridiques. Nous ferons les interventions et représentations requises auprès des instances appropriées lorsque surviennent des situations qui le nécessitent, par exemple : le manque de ressources en justice, notamment dans le Nord et dans les tribunaux administratifs, les besoins spécifiques des jeunes et la promotion de la pratique en région.

Nous continuerons à travailler avec nos partenaires, la Cour supérieure et la Cour du Québec, le Barreau du Québec et l'École du Barreau, l'AJBR, les Barreaux de section de Montréal, de Québec et de l'Outaouais, l'ABC QC et le CAIJ. Nous tenterons aussi de développer de nouveaux partenariats.

En plus de notre Infolettre, que vous recevez par courriel à quelques reprises durant l'année, nous avons maintenant une page Facebook que nous vous invitons à suivre « Association des Avocat-es de Province ». Vous y trouverez des nouvelles et des suivis sur les activités de l'association.

De concert avec le président et le Conseil d'administration, il fut convenu que nous serions plus présents sur le terrain cette année, ce qui fut fait. Et nous avons l'intention que cela se poursuive au cours de l'année qui commence. J'ai donc été présente dans les sections du Saguenay Lac St-Jean, du Bas-St-Laurent-Gaspésie-les Îles, de St-François, d'Arthabaska, de la Mauricie, de Bedford, de Longueuil, de Laurentides-Lanaudière et de Laval. Les trois sections qu'il me reste (Richelieu, Côte-Nord et Abitibi-Témiscamingue) seront visitées cette année.

Pour ce faire, le conseil d'administration a fait des choix budgétaires judicieux et réfléchis : Gel de la cotisation, baisse des coûts d'hébergement et de déplacement pour les réunions et réunions téléphoniques plus fréquentes plutôt qu'en personne.

J'en profite maintenant pour remercier notre président sortant – cher Maxime, lorsque tu es arrivé au CA de l'AAP, tu étais loin de te douter que tu en deviendrais le président pendant non pas une mais bien deux années consécutives !! Tu as relevé le défi avec brio. Tu as été un porte-parole exceptionnel. Ton implication soutenue et ton dévouement pour l'association ont été remarqués de tous. Je ne suis pas gênée de le dire : tu nous as avantageusement représentés ! Merci infiniment d'avoir accepté de continuer de participer au projet de création de la nouvelle structure.

Je m'engage donc auprès de vous tous aujourd'hui à être une présidente disponible, accessible, à l'écoute et ouverte. Je souhaite que l'on se parle ! Que l'on se fasse confiance ! Que nous prenions des décisions réfléchies et que nous posions des gestes dans un esprit de collégialité et d'unité. Nous devons être positifs et visionnaires ! N'ayons pas peur du changement, mobilisons-nous et unissons-nous !

J'ai compris depuis longtemps que les frontières de nos sections sont surtout géographiques et qu'elles ne devraient jamais être politiques. J'ai compris aussi que lorsque les rôles et missions de chacun sont bien définis, l'efficacité des organisations s'en trouve fortement améliorée. Nous sommes membres du Barreau, nous avons choisi la profession d'avocat et il nous appartient de participer à sa valorisation partout sur le territoire.

Je crois sincèrement en la force du nombre, en la mise en commun des idées et en l'apport de chacun pour faire avancer les choses. Comme le dit le proverbe africain "Tout seul on va plus vite. Ensemble on va plus loin".

C'est donc sous le thème Se réunir pour notre avenir que se déroulera l'année 2017-2018 à l'AAP.

Merci à tous, au plaisir de travailler pour vous et avec vous cette année !

Le souper traditionnel des anciens présidents de l'association ! Une belle tradition ! Un lieu d'échange privilégié !



De gauche à droite : Me André Komlosy, conjoint de Me Christine Jutras, Me Christine Jutras, ancienne présidente, Me Pierre Lévesque, ancien président, Mme Odile, conjointe de Me Pierre Lévesque, Me André Roy, ancien président, Conjointe de Me André Roy, Me Maxime Bernatchez, président, Mme Denise, conjointe de Me Clément Massé, Me Clément Massé, ancien président, Me Maryse Bélanger, présidente en devenir (présidente depuis le 30 septembre 2017), Mme Linda, conjointe de Me Jean-Pierre Boileau, Me Jean-Pierre Boileau, ancien président, Me Caroline Blache, ancienne présidente, Me Miville Tremblay, ancien président

Résolution adoptée à l'Assemblée générale annuelle de l'Association des avocats et avocates de province Le 24 septembre 2016

Attendu la mission de protection du public du Barreau du Québec ;

Attendu l'autonomie acquise par les Barreaux de section suite au changement de gouvernance du Barreau du Québec ;

Attendu la nécessité pour l'ensemble des avocats du Québec de se doter d'une structure vouée à la défense et à la promotion de leurs intérêts ;

Attendu que les Barreaux de section regroupent les avocats de tous les secteurs de pratique ;

Attendu qu'il est essentiel de créer une structure ayant le maximum d'impact et de représentativité quant à la défense et à la promotion de leurs intérêts ;

Attendu les discussions et consultations intervenues auprès des sections membres, lesquelles ont mené à un consensus ;

Attendu que ce consensus est à l'effet de défendre et promouvoir les intérêts des membres sur les plans professionnel, économique et social et de favoriser l'excellence, le développement et l'intégrité des services juridiques ;

IL EST PROPOSÉ :

1. Que le Conseil d'administration de l'AAP soit mandaté pour participer à la création d'une nouvelle structure regroupant tous les avocats du Québec, dans le but de défendre et promouvoir leurs intérêts sur les plans

professionnel, économique et social et de favoriser l'excellence, le développement et l'intégrité des services juridiques ;

2. Qu'à cette fin, le Conseil d'administration de l'AAP s'adjoigne les ressources professionnelles requises ;
3. Que les démarches et les négociations se poursuivent avec tous les Barreaux de section du Québec ainsi qu'avec l'Association des jeunes Barreaux de région (AJBR) et les associations de jeunes des Barreaux de Montréal (JBM) et de Québec (JBQ) pour réaliser ce projet;
4. Qu'une assemblée générale spéciale de l'AAP soit convoquée en temps utile pour officialiser la mise en œuvre de cette nouvelle structure ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Extrait certifié conforme d'une résolution adoptée à l'Assemblée générale annuelle de l' AAP, dûment convoquée et tenue le 24 septembre 2016 à Orford et à laquelle il y avait quorum.

Signé ce 31 octobre 2016

Me Isabelle Bonin
Secrétaire

Hommage à Me Roger Tassé

Allocution du recteur

Jean A. Plamondon

Le nom de monsieur Roger Tassé a été maintes fois cité au cours des négociations constitutionnelles qui, depuis l'Accord du Lac Meech en 1987 jusqu'à l'Entente de Charlottetown de 1992, ont influencées si grandement la scène politique canadienne. À la suite de son passage devant le Comité spécial de la Chambre des communes présidé par Monsieur le Ministre Jean Charest qui était chargé d'étudier ce sujet, le *Globe and Mail* de Toronto reconnaissait la qualité de sa prestation dans une phrase lapidaire : «When Roger Tassé speaks, people should listen».

À l'Université du Québec à Hull, nous n'avions pas attendu les exhortations de plus grand quotidien national pour tirer parti des sages conseils de notre ami puisqu'il était déjà, depuis 1987, le président-fondateur de notre Fondation et l'une des personnalités outaouaises qui appuient le plus énergiquement le développement de notre Université.

Voyons ensemble quel a été le cheminement professionnel de cet homme et l'on comprendra pourquoi l'Université du Québec lui rend hommage en lui décernant un doctorat honoris causa et pourquoi je le cite en exemple à tous ces jeunes professionnels qui reçoivent aujourd'hui leur diplôme.

Monsieur Roger Tassé est né à Montréal en 1931. C'est là qu'il poursuit le cycle complet de ses études puisqu'il possède un baccalauréat ès arts du Collège Sainte-Marie et une licence en droit de l'Université de Montréal, complétée en 1956. Admis au Barreau du Québec la même année, il entre au service du ministère de la Justice et joint ainsi les rangs de la Commission de la fonction publique fédérale. Rapidement, en 1957, il obtient un diplôme d'études supérieures en droit de l'Université d'Ottawa.



Me Roger Tassé

Je m'arrête ici brièvement pour vous souligner un élément qui ressort de ces premières données biographiques. En 1957, Roger Tassé a vingt-six ans. Il a, sans aucune interruption et en y consacrant tout son temps, complété ses études primaires, secondaires, classiques et universitaires. En quittant l'Université, il est particulièrement bien préparé pour faire face aux défis qui l'attendent.

Tel était bien le cheminement normal en ces années-là. Il était naturel pour la très grande majorité de ceux qui avait le privilège d'accéder aux études supérieures d'y consacrer une partie importante de leur jeunesse.

On me dira sans doute que le contexte socio-économique a bien changé. J'en conviendrai facilement. Il n'en demeure pas moins vrai que les conditions qui parfois sont maintenant faites aux jeunes expliquent en grande partie qu'ils délaissent les études. Sans doute y aurait-il lieu de modifier les conditions d'apprentissage, en encourageant les étudiants à considérer leurs études comme une occupation à temps complet et en les motivant pour la recherche et la découverte de la connaissance, de manière à leur offrir cette préparation à la vie professionnelle qui sera si

nécessaire dans le monde en gestation qui nous attend au tournant du siècle.

Reprenons la trame de cette carrière qui a rendu monsieur Tassé digne de l'hommage qui nous lui rendons aujourd'hui. En 1965, il est nommé surintendant des faillites et en juin 1968, sous-ministre adjoint au ministère de la Consommation et des Corporations. Le 16 juin 1972, il est nommé Solliciteur-Général adjoint du Canada, poste qu'il occupe pendant cinq ans. En juillet 1977, il est muté au ministère de la Justice où il devient sous-ministre et sous-protecteur général.

Les huit années qui vont suivre représentent un temps fort dans le cheminement de monsieur Tassé. C'est l'époque du rapatriement de la Constitution et de l'adoption de la Charte des droits et libertés. Le sous-ministre en titre du ministère de la Justice est bien évidemment un acteur privilégié lors de ces travaux d'importance qui ont légué aux canadiens des pièces de législation qui doivent façonner l'avenir du pays.

Cette deuxième étape de la carrière de Me Tassé nous révèle un fonctionnaire du Gouvernement du Canada qui tient en haute priorité les responsabilités de sa charge. Les qualités professionnelles de monsieur Tassé se déploient alors qu'il assume des mandats de plus en plus larges et de plus en plus exigeants. On verra plus tard que sa connaissance avertie des rouages constitutionnels et juridiques vont le signaler à l'attention des gouvernants et qu'il aura d'autres occasions de mettre son expertise au service de ses concitoyens.

Mais avant d'en arriver là, mentionnons tout de même que les qualités professionnelles qui ont fait de Roger Tassé un fonctionnaire de première importance au Canada se doublent de qualités personnelles qu'il a su si bien exploiter dans les diverses fonctions qu'il a remplies.

Me Tassé, nous qui le connaissons pouvons en témoigner, est un homme discret, dévoué et facile d'accès. Sous ces dehors fort civils, quiconque est appelé à le côtoyer peut constater à quel point il sait être attentif aux besoins des autres et respectueux de leurs différences. En ce sens-là, je dirais qu'il apparaît presque normal qu'un tel homme ait été associé à la préparation et à la négociation d'une Charte des droits et libertés généreuse qui fait honneur aux canadiens.

C'est là en effet que l'on trouve énoncer des principes et des valeurs qui caractérisent bien Roger Tassé. Et l'on re-

marque ici une autre dimension de l'homme que je trouve important de mettre en lumière pour le bénéfice de nos diplômés. Roger Tassé a su exploiter ses talents professionnels et personnels en servant le public canadien et en rendant ainsi à la société ce qu'elle lui avait donné.

Les conditions même de notre société post-moderne exigeront de plus en plus qu'il en soit ainsi de nous. Les problèmes difficiles qui nous confrontent n'acceptent plus que nous agissions en techniciens détachés, sans égard pour les conséquences indirectes et à plus long terme de nos décisions. Bref, les considérations éthiques font intégralement partie des facteurs dont il faut à tout moment tenir compte. Ne serait-ce que pour cette raison, il nous faut apprendre à toujours allier intelligence et sensibilité dans l'exercice de notre profession. C'est bien une telle attitude qui caractérise Roger Tassé.

Passons maintenant à la troisième étape de la carrière de Me Tassé. En octobre 1985, il quitte la fonction publique pour devenir membre du Cabinet d'avocats Lang, Michener, Lash, Johnston de Toronto et d'Ottawa et avocat-conseil auprès du Cabinet Noël, Décary, Aubry et associés de Hull. Son départ de la fonction publique a créé un vide. J'en veux pour preuve que le Gouvernement canadien fait appel à ses services durant les négociations qui devaient conduire, en 1987, à l'Accord du Lac Meech. Peu après ces pourparlers, Bell Canada a recours à lui. En 1988, il devient vice-président aux affaires juridiques et environnementales.

Nonobstant cette nouvelle affectation, Me Tassé continue alors de contribuer au dossier constitutionnel : il présente un mémoire personnel au comité de la Chambre des communes présidé par Monsieur le ministre Jean Charest, il est membre du Forum des citoyens sur l'avenir du Canada (Commission Spicer) et il agit comme conseiller constitutionnel principal auprès du Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada (Comité Beaudoin-Dobbie). Finalement, il devient conseiller spécial du Gouvernement fédéral lors des négociations multilatérales qui ont mené à l'Accord constitutionnel du 28 août 1992.

Il n'est pas question ici d'exprimer une opinion sur la position que défend avec ardeur Me Tassé : celle d'un fédéralisme renouvelé qui laisse place aux aspirations du Québec moderne. Chacun doit à cet égard demeurer maître de ses opinions. Ce que je veux souligner, c'est la qualité de l'engagement de Roger Tassé dans cette promotion de ses convictions. Cette contribution lui fait honneur et nous, ses concitoyens, en sommes les bénéficiaires.

Le mandat de Me Tassé à la vice-présidence de Bell Canada est terminé depuis le 1er juillet 1991. Il a choisi de retourner à la pratique privée du droit, en s'associant cette fois-ci au cabinet Fraser et Beatty, l'un des plus importants cabinets d'avocats au pays.

Ces dernières années ont vu Me Tassé reconnu comme expert dans le champ de ses compétences. Ses talents de négociateur ont été éprouvés dans le débat constitutionnel et dans l'important dossier des pêches où il est porte-parole canadien dans les échanges avec la France. Le Gouvernement canadien lui a aussi fait confiance à l'occasion de discussions impliquant les autochtones. Ces réalisations importantes nous révèlent un professionnel en pleine possession de ses moyens à qui l'on peut faire confiance dans les situations les plus délicates. Telle est bien l'autre leçon que nous livre l'examen de la carrière de notre doctorandus. Il me reste maintenant à m'arrêter quelque peu sur les engagements personnels de Me Tassé. Lorsqu'on les examine, on découvre une constante : l'éducation le préoccupe au premier chef. Ainsi il a été commissaire à la Commission scolaire Outaouais-Hull de 1972 à 1974. Il a été membre du Conseil d'administration du Collège de l'Outaouais de 1976 à 1978 et vice-président du Conseil en 1977.

Finalement, il a accepté de participer à mon invitation à la création de la Fondation de l'Université du Québec à Hull en 1987. Il a été élu Président-fondateur de cette Fondation et il la dirige d'une main de maître depuis sa création. À ce titre, il a rendu des services inestimables à l'Université du Québec à Hull. La cérémonie d'aujourd'hui me permet de lui dire merci au nom de tous ceux de la communauté universitaire de l'Outaouais qui ont pu bénéficier de la Fondation.

Monsieur Roger Tassé s'est vu honorer de différentes distinctions : il est conseiller de la Reine depuis 1971 et il a été nommé Officier de l'Ordre du Canada le 26 juin 1981. La Faculté de droit de l'Université de Montréal, son alma mater, lui a décerné un diplôme de mérite à l'occasion des célébrations entourant le centenaire de la Faculté.

De ce point de vue, l'événement d'aujourd'hui se situe dans le prolongement de ces autres occasions où l'excellence de Monsieur Roger Tassé a fait l'objet d'un hommage particulier.

Sur un plan encore plus personnel, je m'en voudrais de ne pas relever la situation familiale de Roger Tassé. Il est marié à madame Renée Marcil. Ils ont quatre enfants : Anne-Ma-

rie, Sylvie, Dominique et Louis. Ils sont les grands-parents de trois petits-enfants.

Toutes ces personnes sont ici parmi nous. Permettez-moi de les saluer officiellement et de les remercier d'avoir bien voulu partager avec nous son attention. Cette générosité de leur part nous a valu de tirer profit des nombreuses contributions de notre ami. En ce sens, je veux qu'ils sachent que notre hommage s'adresse aussi à eux.

En guise de conclusion, je dirai simplement que je suis honoré d'avoir pu témoigner publiquement de mon admiration pour monsieur Roger Tassé et de m'associer en cela avec monsieur Claude Hamel, président de l'Université du Québec, qui voudra à son tour dire un mot d'appréciation sur l'oeuvre de notre docteur d'honneur.

NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE À LA COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES



Me Richard La Charité, nouveau Secrétaire de la Commission des services juridiques.

Me Yvan Niquette, président de la Commission des services juridiques (CSJ), est très heureux d'annoncer la nomination de Me Richard La Charité au poste de Secrétaire de la CSJ. Au moment de sa nomination, Me La Charité occupait cette fonction par intérim depuis décembre 2016. Auparavant, il occupait les postes d'avocat délégué au Comité de révision et de directeur du Service des communications à la CSJ. À compter de 1988, il a été à l'emploi du Centre communautaire juridique de Montréal comme stagiaire, avocat et directeur de bureau.

Nouveau conseil d'administration du CAIJ, présidé par l'ancienne ministre de la Justice du Québec, Me Linda Goupil



De gauche à droite : L'honorable François Rolland, Me Pierre Pilote, Me Frédérick Carle, Me Lauréanne Vaillant, Me Pierre Mazurette, c.r., Ad. E., Mme Charmian Harvey, Me Linda Goupil, Ad. E.

Joli-Cœur Lacasse Avocats

Me Céline Plante, nouvelle vice-présidente de notre bureau de Québec



Me Éric Beauchesne, président de Joli-Cœur Lacasse Avocats, est très heureux d'annoncer la nomination de Me Céline Plante au poste de vice-présidente de notre établissement de Québec.

Nous avons le plaisir de vous présenter le conseil d'administration 2017-2018 du CAIJ, présidé par Me Linda Goupil.

Cette année, suite au départ de Me Kim Lachapelle et de Me Marc Charbonneau, nous accueillons deux nouveaux administrateurs : Me Pierre Pilote et Me Lauréanne Vaillant.

Les postes sont répartis comme suit :

- Présidente : Me Linda Goupil. Ad. E.
- Vice-président : l'honorable François Rolland
- Secrétaire : Me Pierre Mazurette, c.r., Ad. E.
- Administrateur : Me Frédérick Carle
- Administratrice : Mme Charmian Harvey
- Administrateur : Me Pierre Pilote
- Administratrice : Me Lauréanne Vaillant

Chaque administrateur est élu pour un mandat de deux ans. Un administrateur dont le mandat est terminé est éligible à une réélection pour un maximum de deux mandats consécutifs additionnels.

Nomination d'Anne-Marie Laflamme au poste de doyenne de la Faculté de droit

Le Conseil d'administration de l'Université Laval a confirmé le 25 octobre 2017 la nomination de la professeure Anne-Marie Laflamme au poste de doyenne de la Faculté de droit. Son mandat prendra fin le 30 juin 2021. Elle prend ainsi la relève du professeur Sylvio Normand qui a assuré l'intérim ces derniers mois suite à la nomination de la doyenne Eugénie Brouillet à la fonction de vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation de l'Université.

«C'est avec beaucoup d'enthousiasme que je souhaite apporter ma contribution afin de maintenir et de développer la synergie qui permettra à la Faculté de conserver sa réputation d'excellence, tout en innovant ses façons de faire pour relever les défis qui l'attendent» s'est exprimée madame Laflamme dans son plan d'action déposé lors de sa mise en candidature.

Pour arriver à relever ces défis, la doyenne compte faire appel à l'engagement, l'expertise et la créativité des différents membres de la Faculté: «plusieurs membres se sont tournés vers moi pour m'inciter à présenter ma candidature. Ces appuis m'ont grandement motivée, puisque j'accorde une importance primordiale aux valeurs humaines et aux vertus du travail d'équipe.»

Ses objectifs sont en phase avec ceux de la nouvelle équipe de direction de l'Université Laval qui a manifesté le désir de recentrer les actions sur la mission universitaire, par l'entremise d'une approche citoyenne, humaniste et socialement responsable. En particulier, la Faculté doit jouer pleinement son rôle en tant que promoteur de justice sociale et, dans cette perspective, elle doit veiller à former des juristes engagés et responsables, tout en prenant part aux grands débats de société qui interpellent le droit.

Détentrice d'un doctorat en droit, madame Laflamme est professeure titulaire à la Faculté de droit où elle enseigne le droit du travail et le droit de la santé de la sécurité au travail depuis 2006. Avant d'entreprendre sa carrière dans l'enseignement, elle a pratiqué le droit du travail au sein d'une importante



société d'avocats de Québec. À la Faculté, elle a également occupé les postes de directrice des programmes de premier cycle (2010 à 2012) et de vice-doyenne aux études de premier cycle et à la formation continue (2012 à 2014). Cette période a été suivie d'une année d'étude et de recherche. «J'estime avoir l'expérience et le recul nécessaires pour bien remplir les fonctions rattachées à mon nouveau rôle de doyenne», a affirmé madame Laflamme.

Les travaux de recherche de madame Laflamme portent notamment sur l'accommodement à l'égard des personnes handicapées, l'impact des nouvelles formes d'emploi sur la santé et la sécurité des employés et les risques psychosociaux du travail. Chercheure au Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail (CRIMT), elle présente régulièrement des conférences au Canada et à l'étranger. Elle est l'auteure de nombreuses publications dont une monographie intitulée «Le droit à la protection de la santé mentale au travail», publiée en 2008 par les éditions Yvon Blais et Bruylant.

Plus récemment, madame Laflamme s'est intéressée à la progression et la rétention des femmes dans la profession juridique. Dans le cadre d'un colloque récent portant sur ce thème, elle affirmait «L'industrie des services juridiques est en pleine mutation présentement et les attentes sont de plus en plus grandes à l'égard de la diversité et de la flexibilité. Les étudiants doivent être sensibilisés à ces enjeux dès la formation universitaire afin de devenir des acteurs positifs de ces changements.»

Le Gala du Congrès 2017 de



Vendredi soir : Caroline Blache, Simon Dolci et Isabelle Bonin



Ma Maxime Bernatchez et l'Honorable Élizabéth Corté, J.C.Q. récipiendaire du Mérite de l'AAP 2017



Me Maxime Bernatchez, président de l'AAP de 2015 à 2017 et la nouvelle présidente, Me Maryse Bélanger de Laval.

e G à D : au lutrin Me Maryse Bélanger, présidente de l'AAP, on reconnaît entre autres à la 1^{ère} rangée, M. le Bâtonnier du Québec, Paul-Matthieu Grondin, l'Honorable Élizabéth Corté, J.C.Q., l'Honorable Lucie Rondeau, juge en chef de la Cour du Québec, l'Honorable Jacques R. Fournier, juge en chef de la Cour supérieure, Me Catia Larose, vice-présidente de l'AAP, Me Maxime Bernatchez, président sortant de l'AAP



Me Nadine Daoud, coprésidente du Congrès, Ma Maxime Bernatchez, président, Me Miville Tremblay, coprésident du Congrès



de G à D : Me Miville Tremblay, coprésident du Congrès, Me Lise Tremblay, DG du Barreau du Québec, Me Catherine Claveau, v-p du Barreau du Québec, Me Paul-Matthieu Grondin, Bâtonnier du Québec, Me Marc Lemay, V-P du Barreau du Québec



Me Sabrina Côté-Scuvée, présidente AJBR et Me Maryse Bélanger, présidente AAP



Photo du vendredi soir, coprésidents sur la scène présentant le souper aux saveurs locales et la suite de la soirée avec le spectacle de Nadja, le tout dans une ambiance Rock'n Roll



Isabelle Bonin (DG), Maxime Bernatchez



Isabelle Bonin (DG), Maxime Bernatchez, Maryse Bélanger, Catia Larose, Allyson Guérin



Formation du samedi, formateurs Me Jean-Pierre Ménard et Me Marc Sauvê

l'AAP à Saguenay en photos



De G à D : Me Miville Tremblay, Me Marie-Christine Kirouack, Daniel Ménard de Centre Desjardins Entreprise qui ont fourni les machines pour faire les dons PAMBA et Me Nadine Daoud



Conférence d'ouverture du vendredi par Pierre Lavoie



Formation Me Fortin (Jean-Marie)



Passation des pouvoirs à la présidence de l'AAP, le président sortant Me Maxime Bernatchez remet l'épinglette de président à la nouvelle présidente Me Maryse Bélanger



la nouvelle présidente Me Maryse Bélanger remet un certificat au président sortant Me Maxime Bernatchez soulignant son engagement à la présidence de l'AAP



Une acrobate de la troupe Majosport en spectacle pendant le souper du samedi



rapport du président de G à D : Mes Nathalie Lavigne, Isabelle Bonin (DG), Maxime Bernatchez, Maryse Bélanger, Catia Larose, Allyson Guérin, Simon Dolci et Alexandra Bourgeois



Les membres du CA présents : de G à D : Mes Claudia Chabot, Cynthia Labrie, Nathalie Lavigne, Isabelle Bonin (DG), Maxime Bernatchez, Maryse Bélanger, Catia Larose, Allyson Guérin, Simon Dolci et Alexandra Bourgeois



les formateurs Me Danilo di Vincenzo et Me Stéphane Lacoste, plénière offerte par l'ABC Québec



Formation samedi 2 : formateur Me Philippe Brouillette

Fasken Martineau accueille un nouvel avocat-conseil à son bureau de Montréal

Fasken Martineau annonce aujourd'hui l'arrivée de Jean H. Gagnon, Ad.E., nouvel avocat-conseil au bureau de Montréal. Il se joindra au groupe de pratique Litiges et résolution de conflits le 1er novembre 2017.

Jean H. Gagnon cumule plus de 40 ans d'expérience dans le domaine de la franchise, de la pharmacie et de la distribution. De plus, il possède une expertise approfondie en matière de médiation, d'arbitrage et de négociation stratégique. Il conseille des franchiseurs, des groupements, des entreprises et des gestionnaires dans la mise en place, la gestion, le développement et l'expansion (nationale et internationale) de leurs réseaux. Me Gagnon offre des conseils stratégiques, négocie des transactions commerciales, et représente ses clients afin de régler, autrement que par la voie des tribunaux, leurs différends et litiges commerciaux.

« Nous sommes heureux d'accueillir Me Jean H. Gagnon au sein du cabinet. Comme nous le savons tous, il est un pionnier et une sommité dans le domaine de la franchise. L'arrivée de Me Gagnon confirme que Fasken Martineau est le cabinet de référence en droit de la franchise au Québec et au Canada » affirme Éric Bédard, associé directeur de Fasken Martineau pour la région du Québec. Me Martin F. Sheehan, co-leader national du groupe Litiges et résolution de conflits et



Jean H. Gagnon, Ad.E.,

Me Frédéric Gilbert, leader du groupe de droit de la franchise, considèrent également que l'embauche de Me Gagnon est une prise de choix. « L'importance économique de l'industrie de la franchise et la spécificité

de ce domaine de droit au Québec ne sont plus à démontrer. Dans ce contexte, l'arrivée de Me Gagnon, un juriste d'exception, ne peut que profiter à l'ensemble de nos clients. Tous mes collègues se réjouissent de cette arrivée » commente Me Gilbert.

Reconnue à l'échelle internationale, l'équipe du groupe Litiges et résolution de conflits possède une expérience de plus d'un siècle en matière de litiges et ce, dans plusieurs territoires du monde. L'expertise du groupe porte sur tous les aspects du litige relevant du droit des sociétés et du droit commercial. Ils ont représenté des sociétés multinationales, des entreprises de petite et moyenne taille et des entités publiques devant divers tribunaux, notamment des tribunaux de première instance et d'appel et des tribunaux administratifs et d'arbitrage, ainsi que dans le cadre de séances de médiation.

Une expérience à tenter lorsqu'on a beaucoup de temps devant soi



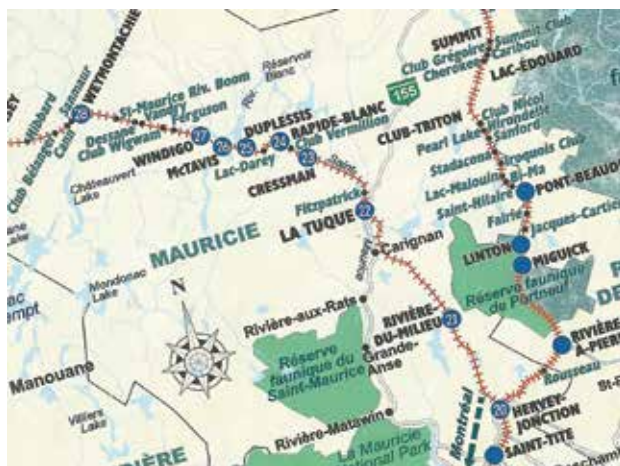
Par André Gagnon

Si vous avez du temps-beaucoup de temps- une balade en train vers le Saguenay vous dépaysera totalement.

J'ai pris le train Via Rail, à huit heures et quart un mercredi matin à la Gare Centrale à Montréal en direction de Jonquière. Empruntant la rive nord en passant par Mont-Royal, Laval, Repentigny, Joliette, St-Tite, Shawinigan puis les montagnes conduisant vers le Saguenay, vous serez enchanté de sillonner sur les rails du CN, qui longent ruisseaux qui deviennent rivières, lacs petits et grands pour enfin déboucher sur une colline qui surplombe une baie du majestueux Lac Saint-Jean, une véritable mer intérieure.

Longeant pendant des kilomètres la Rivière-à-Pierre, des hameaux et des villages puis plusieurs petites villes peu peuplées qui font place à des chalets de villégiature, des chalets de pêche, de pourvoiries et des routes forestières aménagées, devenues des sentiers pour les amateurs de quatre-roues et de bicyclette de montagne qui ne demandent qu'à être parcourus.

C'est le dépaysement le plus total. Invitation à la détente dans un wagon de confection récente fort bien aménagé pour assurer votre confort. Seul irritant : être obligé de céder le passage pendant plusieurs minutes à de nombreuses reprises aux trains de marchandises du Canadien National, propriétaire des rails. Ceux-ci sont bien entretenus par le CN. Via Rail lui paie un fort tribut, loyer, pour son



Source : Via Rail

utilisation. Cela s'appelle partager le rail. Et on les partage souvent de Montréal à Jonquière.

Le train de Via Rail fait plusieurs arrêts pour prendre quelques rares passagers ou pour en laisser descendre une fois à destination. Les tchous tchous fréquents de la locomotive conduite par un ingénieur prudent et expérimenté dès qu'apparaît une traverse de chemin de fer en plein bois ou à l'approche de barrières où scintillent des phares rouges qui avertissent que le train, même petit composé de seulement quelques wagons traversera leur ville ou leur village. On suit le rythme de ce « carossage » comme à l'époque des diligences avec parfois un cahot, une petite secousse à gauche ou à droite, mais rien de dangereux ou qui puisse vous déstabiliser sauf si vous êtes à la toilette.... mais rien de bien grave. On le sent gagner de la vitesse puis elle est ensuite réduite en pente descendante. Le train lèche les rives d'un lac, d'une rivière, et on se demande

ce qui peut bien arriver au printemps lors de la crue des eaux, de la fonte des neiges au printemps. Notre guide en montant, Luc, chargé aussi de la cantine et de la vérification des titres de transport (car de nos jours tout cela est réglé d'avance depuis votre ordinateur en consultant le site de Via Rail ou par téléphone) nous assure que le train est toujours sécuritaire à l'année longue. Via Rail ne laisserait jamais partir un train dans des conditions où la sécurité des passagers serait compromise. Cet athlète qui frise la soixantaine fait des parcours incroyables en vélo (comme Pierre Lavoie, qui est cycliste et plusieurs fois gagnant du défi colossal international «Ironman»), je parle de Lavoie, la fierté du Saguenay). Luc compte des centaines de voyages entre Montréal et Jonquière au service de Via Rail. Il connaît chaque détail du parcours et vous informe de chacun des arrêts ou des aiguillages obligés.

Au printemps, la neige alourdit les branches des arbres, des sapins et des épinettes qui y foisonnent, et la lumière du soleil leur donne une lueur dorée qui scintille et offre à l'œil des reflets incomparables selon l'heure du jour. L'eau des cours d'eau vient mettre sa touche unique à cette scène magnifique et exalte ce spectacle printanier déjà hors du commun en procurant des émotions qui varient d'un individu à l'autre. Ensuite, les yeux fermés chacun jouit de cette beauté fugace qui procure des effets incroyables dépassant de beaucoup le prix du billet et les inconvénients que peuvent causer l'attente sur les rails partagés.

Une ombre au tableau : l'absence trop fréquente du signal électronique qui empêche des passagers de travailler avec leur tablette ou leur ordi. Il revient pourtant par endroit. Luc se fait alors un plaisir d'en avvertir les passagers munis de ces outils de travail ou de détente et de téléphone cellulaire.

Luc est en réalité une sorte d'if des bois qui s'amuse à enchanter notre voyage. Il connaît plusieurs habitués de ces rails personnellement et prend de leurs nouvelles, de leur famille et s'enquiert de leur santé et de leurs loisirs. Il partage aussi leurs histoires et échange avec elles et eux divers récits auxquels il sait les intéresser et les captiver. En fait, il les écoute parler en clignant du menton et des yeux à la manière d'un clinicien.

Le train siffle et roule à toute allure pour se rendre à Hébertville où il procédera à une métamorphose tel une chenille qui se transformera en papillon pour commencer une nouvelle vie éphémère. A cet endroit, le train se scindera en deux. Une partie quittera pour l'Abitibi tandis que

l'autre entreprendra son périple final pour Jonquière. Après une pause pour laisser passer un autre train de marchandises du CN, notre petit train s'élancera vers sa destination finale au gré de paysages assez beaux malgré la pluie qui nous a rejoints. C'est le temps qui, d'un autre café, d'une bonne cannette de bière, d'un sandwich au jambon....

En dépit de la distance et des heures que durent ce voyage, nous sommes loin de la table des trains d'autrefois. Finis ces bons repas dans le wagon-restaurant. Dans ce petit train au long cours sur rail, seule une cantine attire ceux que tenaillent faim ou soif. Il faudra vivre de souvenirs car la réalité est toute autre sur ce parcours de fer vers le Saguenay.

Via Rail tente depuis des années de remonter le temps et de faire renaître, revivre les beaux jours des trains de passagers, d'un réseau ferroviaire pancanadien. Le président, Me Yves Desjardins-Siciliano, travaille d'arrache-pied avec son équipe pour redonner au Canada, au Québec aussi, son éclat d'autrefois en bâtissant année après année un réseau digne de ce nom avec tout ce qui va avec. Combien de temps faudra-t-il attendre encore pour que Via Rail roule sur ses propres rails et atteigne sa vitesse de croisière (dans toute l'acception du mot) ? Surtout que Montréal-Jonquière n'a rien de comparable au corridor-Montréal-Windsor ou Toronto ou autres destinations densément peuplées ? « Né pour un petit train » comme l'on disait «né pour un petit pain»? Rebâtir une industrie ferroviaire ici équivaut presque à marcher sur Jupiter.

Quoi qu'il en soit, nous arrivons à Jonquière, située à 40\$ en taxi de Chicoutimi, ma destination où je me rends couvrir le congrès annuel de l'AAP, Association des avocates et avocats de province qui avait lieu à l'hôtel Le Montagnais, le centre des congrès du Saguenay, à Saguenay, métropole saguenéenne qui portait le nom de Chicoutimi élargie à sa région.

Le chauffeur de taxi me raconte en fin de soirée que les nouveaux patrons de l'ancienne Alcan ont coupé le budget des taxis considérablement comparativement aux anciens patrons. Que le principal employeur de la région s'apprête à donner d'autres coups de barre qui affecteront de façon négative la situation locale de l'emploi...et l'économie de Jonquière.

Conscient de cette situation, je lui verse un bon pourboire sur ma carte de crédit Visa RBC. Me voilà enfin rendu à Saguenay un peu moins de onze heures plus tard. Le Congrès

de l'AAP débute demain, jeudi, le 28 septembre 2017. Ma chambre est prête. Une bonne douche m'attend.

Retour à la gare Via Rail à Jonquière, le dimanche matin, premier octobre. Le restaurant de la gare vient d'ouvrir ses portes. Colette me sert un bon café chaud qui me réchauffe plus que le système de chauffage. La préposée de la gare de Via Rail vient d'arriver. Sa grille est encore fermée un peu après dix heures. L'enregistrement de mes minces bagages attendra.

Le train pour Montréal doit partir à onze heures et dix. Trois clients sont installés au bar du buffet de la gare. Je commande deux œufs au plat et des rôties. Colette s'affaire au piano et nous sert un café et autres victuailles. J'ai déjà mangé ;a la course au Montagnais et pris la précaution de m'apporter deux muffins pour accompagner mon café sur le train du retour. Mais je ne peux résister à l'envie de manger au buffet de la gare de Jonquière.

Après avoir ingurgité des cafés et pris mon autre petit déjeuner, Colette m'informe que deux de ses enfants vivent dans la région de Montréal et qu'elle va visiter ses petits-enfants en empruntant souvent le train. Il est temps de confier mes bagages à la préposée qui leur accole une étiquette. On appelle les passagers. Je remets mes bagages au bagagiste sur le quai d'embarquement. Une dizaine de passagers y sont déjà et attendant l'arrivée du train.

La pluie durant le trajet entre Montréal et Jonquière le dimanche matin, a souillé les fenêtres du train. Aucun préposé n'est présent pour nettoyer, essuyer ces fenêtres. Les passagers devront se contenter de regarder leur tablette pour voir de belles choses. N'ayant que les paysages à admirer, le retour à Montréal fut moins passionnant que l'allée. Heureusement que le guide Letellier était là pour animer, alimenter les passagers en victuailles et en informations de tous genres concernant les arrêts et les aiguillages forcés fréquents, à des endroits spécifiques pour laisser passer les trains de marchandises du CN. Le temps était pourtant propice aux beaux décors mais nous avons dû regarder ailleurs.

Peu de groupes partageaient une section de quatre sièges qui se faisaient face tant en montant qu'en revenant du Saguenay. Plusieurs dames seules ou en couple voyageaient à l'aller et au retour. Seules quelques petites familles aussi ont voyagé dans ce train. Les sièges étaient peu occupés. Outre le bruit du signal de la locomotive, seul un enfant en bas âge se trimbailait d'un bout du wagon à l'autre

rattrapé par son père pour le calmer et le ramener à son siège. Peu de gens s'était assoupi, rapidement réveillé par la trompette qui se faisait entendre avant tout passage à niveau comme il se doit.

Somme toute, ce fut un voyage assez agréable, mais combien long : 10 heures pour aller alors qu'on prévoyait un trajet écourté de quelques heures. Et autant au retour.

Les passagers ont rechigné un peu en apprenant par la voix du «guide» Letellier que nous ferions une halte de 20 minutes obligatoire à la station ou gare Mont-Royal-Sauvé sur l'île de Montréal, si près de la gare centrale ! La cause : permettre aux ingénieurs de se reposer un peu du long voyage et des efforts constants que requiert la concentration exigée par la conduite sécuritaire de ce train. A l'instar des pilotes des lignes aériennes, on doit permettre à ces personnes de reprendre leur souffle pour mieux continuer leur tâche exigeante. Ou était-ce une exigence syndicale ?

Alors nous sommes entrés en gare vers 22 heures 30 au lieu d'une heure plus tôt.

Heureusement, les préposés aux bagages nous ont conduits au poste de taxi. Ce qui a beaucoup facilité le retour au bercail.

La ministre de la Justice annonce la nomination de M. le juge Henri Richard comme juge en chef adjoint à la Cour du Québec pour la chambre civile

La ministre de la Justice du Québec, Mme Stéphanie Vallée, annonce la nomination de M. Henri Richard au poste de juge en chef adjoint à la Cour du Québec pour la chambre civile à compter du 11 décembre 2017. M. Henri Richard est juge à la Cour du Québec depuis 2006. Il succédera à M. le juge en chef adjoint Pierre E. Audet.

SOURCE Cabinet de la ministre de la Justice et Procureure générale du Québec

Le Barreau de l'Ontario veut changer de nom

Pour faire suite à son engagement de faciliter l'accès à la justice pour les Ontariens et les Ontariennes, le conseil d'administration du Barreau du Haut-Canada (le Conseil) a voté aujourd'hui à une forte majorité pour changer le nom de l'organisation lors de sa réunion de novembre et pour ne plus utiliser les termes « Haut-Canada ».

La première version de la motion a été introduite par le Groupe de surveillance des communications stratégiques du Barreau, puis amendée au cours de la réunion. Après un long débat, 38 conseillers ont voté en faveur de la motion amendée et 11 contre. La motion prévoit que de nouveaux noms seront formulés et proposés à la prochaine réunion du Conseil.

Le Groupe de surveillance a été créé en réponse à la priorité stratégique du Barreau de mobiliser les intervenants et le public à travers des communications réactives. Le groupe travaille avec le personnel du Barreau pour élaborer des initiatives de communications et des plans pour développer une meilleure compréhension de son travail et de ses services au sein du public.

Le Barreau a aussi commandé une recherche indépendante dans le cadre de son travail visant à améliorer la mo-

bilisation du public et de ses membres. Les réponses aux sondages du public ont montré que la plupart des gens ne connaissent pas le Barreau et son rôle de réglementation, et que le nom contribue aux nombreuses difficultés et obstacles à l'inclusion.

« Nous avons pour mandat d'agir dans l'intérêt public et de servir le public, ce qui veut dire que nous devons être plus visibles et nous établir comme la première source d'information et d'aide juridiques, a déclaré Paul Schabas, le trésorier du Barreau. Il était devenu évident que le "Haut-Canada" dans notre nom, bien qu'apprécié par de nombreux confrères et consœurs, était source de confusion pour le public et représentait même une barrière qui empêchait les gens de nous contacter ou de nous connaître. »

Le changement de nom prévu pour le 2 novembre fait partie d'une solide initiative de communications, a noté le trésorier Schabas. Le Conseil va étudier la possibilité de lancer une campagne complète de communication.

La recherche démontre aussi que les Ontariens veulent savoir quoi faire quand ils ont besoin d'aide juridique et comment la trouver — et mieux comprendre les services que les avocats et les parajuristes fournissent.

BCF est fière d'accueillir Joel Scheuerman à titre d'associé spécialisé en litige fiscal à son bureau de Montréal

BCF Avocats d'affaires est fière d'annoncer l'arrivée de Joel Scheuerman à titre d'associé spécialisé en litige fiscal.

Reconnu à travers le pays pour son expertise technique, il conseille ses clients sur des questions de fiscalité nationale et internationale et se spécialise dans les enjeux de litige fiscal touchant notamment la réorganisation d'entreprise et les investissements transfrontaliers. Joel accompagne aussi stratégiquement ses clients dans leurs relations auprès des autorités réglementaires et fiscales ainsi que devant les tribunaux. Il détient également une expertise particulière en matière de crédits d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental.

L'exercice de sa pratique mène Joel à représenter des clients sur des dossiers de litige fiscal à portée nationale et dans le cadre de ces mandats, il travaillera en collaboration avec les cabinets alliés de BCF dans l'Ouest canadien ainsi que dans la grande région de Toronto.

« Joel est un des avocats de litige fiscal les plus impressionnants de sa génération. Son arrivée est une excellente nouvelle pour tout le cabinet ainsi que pour nos clients qui pourront bénéficier de son approche chirurgicale en matière de litige ainsi que de sa grande compréhension du fonctionnement des institutions réglementaires auprès



Joel Scheuerman

desquelles ils doivent collaborer », indique Mario Charpentier, associé directeur de BCF.

Avant de rejoindre BCF, Joel Scheuerman était associé en litige fiscal au sein du bureau montréalais d'un grand cabinet international.

Toute l'équipe de BCF lui souhaite la bienvenue et bon succès.

Le gouvernement du Canada annonce une nomination à la magistrature du Québec

L'honorable Jody Wilson-Raybould, ministre de la Justice et procureur général du Canada, a annoncé aujourd'hui la nomination suivante en vertu du nouveau processus de nomination à la magistrature annoncé le 20 octobre 2016. Ce nouveau processus met l'accent sur la transparence, le mérite et la diversité, et continuera de veiller à la nomination de juristes qui incarnent les plus hautes normes d'excellence et d'intégrité.

François Dadour, associé du cabinet Poupart, Dadour, Touma et associés, est nommé juge de la Cour supérieure du Québec, district de Montréal. Il remplace monsieur le juge B. Riordan, qui a choisi de devenir juge surnuméraire à compter du 15 octobre 2017.

Biographie

Monsieur le juge François Dadour a obtenu un baccalauréat et une maîtrise en droit de la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Son mémoire de maîtrise, intitulé « Le SIDA et le droit criminel : impact et enjeux! », a reçu le prix Alma Mater et a été publié aux Éditions Thémis en 1996. Admis au Barreau du Québec en 1995, il a fait carrière en droit criminel au sein du cabinet Poupart, Dadour, Touma et associés. Comme avocat, il a plaidé devant toutes les instances pénales, incluant la Cour d'appel du Québec et la Cour suprême du Canada, et y a représenté tant des personnes adultes qu'adolescentes.

En 2008, le juge Dadour a été nommé avocat spécial par le ministre de la Justice et procureur général du Canada. Depuis 2008, il a agi dans de nombreux dossiers à titre d'avocat spécial (notamment dans une affaire de certificat de sécurité) et d'amicus curiae des juges désignés de la Cour fédérale. Ces fonctions sont liées à des procédures touchant la sécurité nationale, notamment le privilège de la sécurité nationale, de la défense nationale et des relations internationales.

Pendant plusieurs années, le juge Dadour a été chargé de cours à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, de même qu'à l'École du Barreau. Il a également écrit plusieurs textes portant sur le droit pénal et le droit de la sécurité nationale. Le juge Dadour a assuré la présidence de la section de droit pénal de l'Association du Barreau canadien, Division du Québec, et a reçu, en 2016, le prix de l'Association québécoise des avocats et avocates de la défense.

Né au Québec, le juge Dadour a vécu plusieurs années au Moyen-Orient, ce qui lui a permis de maîtriser la langue arabe et d'acquérir une connaissance approfondie des cultures arabes et moyen-orientales.

Des extraits de la demande de nomination à la magistrature du juge Dadour seront disponibles sous peu.

Stephen Bryer, juge à la Cour suprême des USA et l'honorable Suzanne Côté, de la Cour suprême du Canada ont été conférenciers récemment au CORIMM

(Conseil des relations internationales de Montréal)



*Le juge Stephen Bryer de la Cour Suprême des USA
L'honorable Suzanne Côté, juge à la Cour suprême du Canada*

Les juges Bryer et Côté ont abordé un thème actuel soit les législations nationales et les nouvelles réalités. Yves Boivert, chroniqueur à La Presse a interviewé le juge Bryer après la conférence.

Le juge Bryer devait la veille faire une allocution devant la Société de droit Lord Reading en compagnie de l'honorable Rosalie Abella de la Cour suprême du Canada.

Nomination chef groupe de pratique en droit autochtone à Montréal

Nadir André est le chef national de notre groupe Droit des autochtones. Il est membre de la Première Nation Matimekush-Lac John et possède une solide expérience en droit autochtone. Il offre ses services à de nombreux clients provenant des Peuples autochtones et également à des entreprises qui souhaitent transiger avec les communautés et entreprises autochtones au Québec et ailleurs au Canada. Il participe directement à certaines négociations touchant les revendications territoriales globales et particulières dans le Nord du Québec. Me André se spécialise également dans les dossiers touchant l'exploitation des ressources naturelles au Québec, à Terre-Neuve et Labrador et dans le Nord de l'Ontario, et qui touchent les communautés et entreprises autochtones.



Me Nadir André de BLG

Décès d'André Primeau



Paisiblement, celui que tant d'adeptes du vélo appelaient amicalement «le bicycologue», André Primeau de Primeau Vélo Inc., fondateur d'une dynastie de spécialistes du vélo, dont l'héritier est son fils bien-aimé, Eric Primeau, est parti pour le grand voyage récemment. Tant d'amis avocats, juges, notaires et autres juristes l'ont côtoyé et apprécié son humour, sa vitalité à plus de 80 ans...
Condoléances à toute la famille Primeau.

Québec dépose le très attendu projet de loi 141 visant à remanier le cadre du secteur financier au Québec

— Source : Blakes Montréal

Le 5 octobre 2017, le ministre des Finances du Québec, Carlos Leitão (le « ministre »), a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi 141, Loi visant principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier, la protection des dépôts d'argent et le régime de fonctionnement des institutions financières (le « projet de loi »). Ce projet de loi omnibus fort attendu vise à améliorer l'encadrement du secteur financier au Québec et à renforcer la protection des consommateurs.

Dans le projet de loi, il est proposé d'apporter des modifications importantes et ciblées à 14 lois afin de mettre à jour et de moderniser le cadre applicable au secteur financier au Québec. Il y est également prévu d'apporter des modifications correspondantes à près de 50 autres lois.

Le présent bulletin fournit un sommaire des principales lois qui seront touchées et des points saillants du projet de loi. Le groupe Réglementation des services financiers de Blakes procède actuellement à une analyse approfondie du projet de loi 141 en vue d'évaluer les répercussions que celui-ci pourrait avoir sur les entreprises. Dans les semaines à venir, nous vous fournirons davantage d'information sur des sujets précis visés par le projet de loi.

CONTEXTE

Le projet de loi fait suite au processus de consultation publique que le ministre a lancé en juin 2015 après qu'il ait présenté à l'Assemblée nationale quatre rapports sur l'encadrement du secteur financier au Québec (le Rapport sur l'application de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, le Rapport sur l'application de la Loi sur le courtage immobilier, le Rapport sur l'application de la Loi

sur les instruments dérivés et le Rapport sur l'application de la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec) (les « rapports ») et qu'il ait invité les parties intéressées à fournir leurs commentaires sur les propositions mises de l'avant dans les rapports. Certaines propositions, dont celles de régler la distribution en ligne des produits d'assurance et d'éliminer la Chambre de la sécurité financière et la Chambre de l'assurance de dommages (collectivement, les « Chambres »), ont suscité de vives réactions de la part des intervenants du secteur et le ministre a reçu près de 400 mémoires au cours du processus de consultation.

Le dépôt du projet de loi devait avoir lieu avant la fin de l'année législative 2016, mais il a été retardé en raison de la grève générale des juristes de l'État québécois. Le ministre a indiqué, à la fin de la session parlementaire du printemps, que le projet de loi serait déposé au début de l'automne 2017.

RÉFORME LÉGISLATIVE DU SECTEUR FINANCIER

Le projet de loi propose de remplacer la Loi sur les assurances par la Loi sur les assureurs et la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne par une nouvelle loi du même nom. Une fois adoptée, la nouvelle Loi sur les assureurs régira la surveillance et le contrôle des affaires d'assurance et des activités des assureurs autorisés au Québec. La Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne a, quant à elle, été entièrement remaniée aux fins d'harmonisation avec les modifications proposées figurant dans la nouvelle Loi sur les assureurs.

Le projet de loi propose des modifications importantes à la Loi sur les coopératives de services financiers et à la Loi sur

l'assurance-dépôts (renommée Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts). La Loi sur les coopératives de services financiers serait modifiée afin, entre autres, i) de préciser les règles d'organisation d'un réseau de coopératives de services financiers et les règles d'émission de parts de capital et de parts de placement, ii) de permettre la continuation en vertu de cette loi des coopératives de services financiers constituées sous le régime des lois d'une autre autorité législative que le Québec, iii) d'accorder aux fédérations des pouvoirs spéciaux relativement aux activités des caisses qui en sont membres et iv) d'ajouter un chapitre concernant le Groupe coopératif Desjardins, qui remplacera la Loi sur le Mouvement Desjardins. Parmi les modifications proposées à la Loi sur l'assurance-dépôts, on retrouve une proposition visant à ce que cette loi régie la surveillance et le contrôle des activités en matière de prise de dépôts et des activités des institutions de dépôts autorisées.

MESURES ET OBLIGATIONS VISANT L'INDUSTRIE

Le projet de loi comprend des modifications aux lois suivantes : le Code civil du Québec, la Loi sur l'assurance automobile, la Loi sur l'Autorité des marchés financiers (renommée Loi sur l'encadrement du secteur financier), le Code des professions, la Loi sur le courtage immobilier, la Loi sur la distribution de produits et services financiers, la Loi sur les entreprises de services monétaires, la Loi sur les instruments dérivés et la Loi sur les valeurs mobilières.

Les modifications ayant fait l'objet de la plus grande couverture médiatique depuis le dépôt des rapports ont pour but :

- d'autoriser et de fournir un cadre pour la distribution directe par Internet de produits d'assurance par des assureurs autorisés (la Loi sur les assureurs et la Loi sur la distribution de produits et services financiers); et

Fusion de deux importants cabinets juridiques de la Rive-Sud de Montréal

Le cabinet d'avocats De Chantal, D'Amour, Fortier et l'étude de notaires Hardy Goyette & Associés, respectivement reconnus dans la grande région métropolitaine depuis plus de 20 ans et de 60 ans, unissent leurs forces et annoncent leur fusion, effective en date du 1er octobre 2017. Ce nouveau cabinet multidisciplinaire de conseillers juridiques et d'affaires offre ses services professionnels sous la dénomination de Fortier, D'Amour, Goyette, s.e.n.c.r.l.

- d'éliminer certains organismes d'autoréglementation (c'est-à-dire les Chambres), qui ont actuellement compétence sur la déontologie, la discipline et la formation continue des représentants autorisés à offrir divers produits financiers (polices d'assurance, fonds communs de placement et bourses d'études) et à fournir des services de planification financière au Québec, et de transférer leurs responsabilités à l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») (la Loi sur la distribution de produits et services financiers).

Outre le transfert de compétences des Chambres à l'AMF, on retrouve également des modifications qui visent à clarifier et à renforcer le rôle de l'AMF en tant que seule autorité de réglementation du secteur des services financiers au Québec et qui proposent :

- de définir le concept de « contrat de courtage immobilier » afin de préciser la portée de la Loi sur le courtage immobilier et de transférer le pouvoir de surveillance et de contrôle du courtage hypothécaire de l'Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec à l'AMF (la Loi sur le courtage immobilier et la Loi sur la distribution de produits et services financiers); et
- d'établir, au sein de l'AMF, le « Comité consultatif des consommateurs de produits et utilisateurs de services financiers » et de mettre à jour les règles applicables au Tribunal administratif des marchés financiers (la Loi sur l'encadrement du secteur financier).

Finalement, d'autres modifications prévoient de nouvelles exigences et obligations pour composer avec les nouvelles réalités du secteur financier, essentiellement dans le but d'améliorer la protection des consommateurs au Québec. Cette série de propositions comprend :

- l'obligation de fournir à un assureur les renseignements concernant l'expérience en conduite automobile d'une personne lorsque celle-ci fait une demande

Chambre de commerce du Montréal métropolitain



Me Sean Finn

La Chambre a le plaisir d'annoncer la nomination de Sean Finn, vice-président exécutif, Services corporatifs et chef de la direction des Affaires juridiques du CN (Canadian National Railway Company), à la présidence de son conseil d'administration pour l'année 2017-2018.

de souscription ou de renouvellement d'une police d'assurance automobile (la Loi sur l'assurance automobile);

- l'obligation pour l'AMF d'obtenir tous les trois ans des rapports d'habilitation sécuritaire à jour de la Sûreté du Québec portant sur chaque entreprise de services monétaires autorisée (la Loi sur les entreprises de services monétaires);
- l'ajout de plateformes de négociation de dérivés aux entités réglementées aux termes de la Loi sur les instruments dérivés;
- la possibilité d'offrir des polices d'assurance de frais funéraires et l'inclusion d'obligations propres à ce type de produit d'assurance (le Code civil du Québec et la Loi sur les arrangements préalables de services funéraires et de sépulture);
- des protections supplémentaires pour les dénonciateurs qui révèlent des manquements à la législation sur le secteur financier (la Loi sur l'encadrement du secteur financier); et
- la définition du rôle, des fonctions et des pouvoirs du conseil d'administration d'un ordre professionnel et du comité de décision en matière d'assurance de la responsabilité professionnelle relativement aux affaires d'assurance de l'ordre et, le cas échéant, à son activité d'assureur (le Code des professions).

ÉCHÉANCIER DE MISE EN ŒUVRE

Le leader parlementaire du gouvernement n'a pas encore indiqué si le projet de loi 141 sera examiné par un comité parlementaire. Compte tenu du fait qu'une vaste consultation publique a été menée avant le dépôt du projet de loi, le leader parlementaire pourrait décider de sauter cette étape du processus législatif et, une fois que le principe du projet de loi aura été adopté, de faire passer le projet de loi directement à l'étape de l'adoption (communément appelée la « troisième lecture ») par l'Assemblée nationale. Le projet de loi pourrait donc être adopté dans sa version définitive d'ici la fin de la session parlementaire du printemps 2018, juste avant le déclenchement des élections, qui devraient en principe avoir lieu en octobre 2018.

Une fois que le projet de loi 141 aura été adopté, les intervenants du secteur devront surveiller attentivement la publication de divers projets de règlement en vue de préparer et de soumettre au ministre des commentaires à ce sujet. Des règlements variés devront être adoptés pour la mise en œuvre des différentes mesures prévues à l'égard de chacune des lois visées par le projet de loi.

Nouveau conseil de l'AAP



L'AGA s'est tenue le 30 septembre 2017 lors de laquelle Me Maxime Bernatchez mit un terme à sa présidence et passa les rênes de l'association à Me Maryse Bélanger de la section de Laval. Vous pouvez lire son discours ici. La présidente est fière de ce conseil d'administration dynamique et vous en présente les membres:

La vice-présidente:

Me Catia Larose, Longueuil

Les administrateurs:

Me Allyson Guérin, Bedford

Me Cynthia Labrie, Côte-Nord

Me Simon Dolci, Laurentides-Lanaudière

Me Claudia Chabot, Arthabaska

Me Christian Boudreau,
Bas-St-Laurent/Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine

Me Chantale Girardin, Saguenay-Lac-St-Jean

Me Gilles P. Veilleux, Richelieu

Me Alexandra Bourgeois, Abitibi-Témiscamingue

Me Andréanne Lascelle-Lavallée, Mauricie

Me Stéphanie Côté, St-François

Me Isabelle Bonin, directrice générale,
assume les fonctions de secrétaire-trésorier.

Whistleblowing professionnel décrié par le Barreau du Québec

Le Barreau du Québec estime que la disposition du projet de loi 107 octroyant au Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) le pouvoir d'offrir l'immunité disciplinaire en échange d'une collaboration à une enquête criminelle doit être révisée. « Nous croyons que ce pouvoir risque grandement de déconsidérer les ordres professionnels et de miner leur crédibilité. La confiance du public envers le système professionnel est en jeu », déclare le bâtonnier du Québec, Me Paul-Matthieu Grondin.

Cette disposition prévue dans le projet de loi 107, la Loi visant à accroître la compétence et l'indépendance du commissaire à la lutte contre la corruption et du Bureau des enquêtes indépendantes ainsi que le pouvoir du directeur des poursuites criminelles et pénales d'accorder certains avantages à des témoins collaborateurs, donnerait au DPCP le pouvoir de mettre fin à une plainte disciplinaire instruite devant un conseil de discipline d'un ordre professionnel. Elle découle d'une recommandation de la Commission Charbonneau et a pour motivation de prévenir la collusion, la corruption et la fraude.

« Nous comprenons cette motivation, explique le bâtonnier Grondin, mais ce nouveau pouvoir conféré au DPCP viendrait interférer directement avec le rôle du Syndic et du conseil de discipline. » Estimant que le projet de loi 107 ne prend pas en considération tous les impacts d'une telle immunité disciplinaire, le Barreau du Québec demande au législateur certains ajustements.

En retirant une plainte déposée devant un conseil de discipline, le DPCP s'immisce dans les fonctions mêmes d'un ordre professionnel et risque de compromettre la mission première des ordres de protéger l'intérêt public. Par exemple, un professionnel dont la plainte devant le conseil de discipline serait retirée par le DPCP pourrait continuer à exercer en toute impunité. Le critère employé dans le projet de loi est celui de l'intérêt de la justice. Afin de s'assurer

que le pouvoir du DPCP soit mieux balisé, le Barreau propose de le rehausser en utilisant la notion « d'intérêt supérieur de la justice », pour guider les décisions du DPCP quant aux cas qui méritent ou non l'octroi d'une immunité et le retrait de la plainte déposée.

Le Syndic est tenu à la confidentialité de ses dossiers d'enquête et certains de ceux-ci sont volumineux. L'Ordre craint que des immunités ne soient données par le DPCP sans aucune considération pour l'étendue des fautes commises par un professionnel ou en toute méconnaissance de celles-ci. Afin d'éviter une telle situation, la loi devrait prévoir explicitement une obligation de consultation entre le syndic qui a mené l'enquête et le DPCP avant que celui-ci n'octroie l'immunité. Il est par ailleurs crucial que la portée de l'immunité accordée soit bien circonscrite.

La plainte disciplinaire n'est pas publique avant d'être entendue en audition par le conseil de discipline. Pendant une certaine période de temps entre la signification de la plainte disciplinaire au professionnel visé et l'audition, seuls le nom du membre et l'objet de la plainte ont un caractère public. Pour éviter que le public ne comprenne pas les raisons pour lesquelles une plainte disciplinaire ne progresse pas ou qu'aucune décision du conseil de discipline n'est rendue, le Barreau suggère de prévoir la publication d'un avis par le DPCP notifiant la fin du processus disciplinaire.

Enfin, la Commission Charbonneau a recommandé certaines balises à l'exercice de ce pouvoir, présenté comme une possibilité de proposer un avantage à un témoin collaborateur. Elle précisait que l'immunité peut être accordée si les fautes déontologiques ne portent pas sur la qualité des actes professionnels posés. Le Barreau suggère que le législateur encadre davantage le pouvoir du DPCP en se collant aux critères établis par la Commission Charbonneau dans son rapport et en limitant ainsi son champ d'application aux seuls cas pour lesquels la qualité des actes professionnels n'est pas visée.

42 chercheurs universitaires et 44 partenaires de la justice s'allient pour réaliser un grand projet sur l'Accès au droit et à la justice (ADAJ)

L'Université de Montréal annonce aujourd'hui le lancement d'un important consortium de recherche consacré au thème de l'accès au droit et à la justice. ADAJ regroupe 42 chercheurs et collaborateurs de 9 universités et 44 partenaires de la justice. Il regroupe notamment la Cour supérieure, la Cour du Québec de même que le ministère de la Justice du Québec, de nombreuses cliniques juridiques de quartier, le Barreau du Québec, la Chambre des notaires, SOQUIJ et Éducaloi.

« Le but que nous poursuivons est de réaliser toute une série de projets pilotes susceptibles de remettre le citoyen au coeur du système juridique pour faire enfin de la justice un projet collectif », affirme Pierre Noreau, directeur scientifique du projet, chercheur au Centre de recherche en droit public (CRDP) et professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

Vingt chantiers de recherche sont ainsi lancés simultanément. Ils abordent la majorité des problèmes auxquels la justice et les citoyens sont confrontés aujourd'hui : la multiplication des citoyens qui se présentent seuls devant les tribunaux, la lisibilité des contrats et des lois, le développement des pratiques de médiation et de conciliation, le développement des mesures de rechange en matière pénale, la compensation du justiciable par l'action collective, la justice sans papier, etc. Le site Internet du projet (adaj.ca) décrit l'ensemble de ces grands chantiers. « Chaque chantier met à contribution la com-

pétence des chercheurs universitaires et la connaissance des acteurs du système de justice. C'est une façon de mettre la recherche au service des gens, mais aussi au service de l'institution juridique. On cherche ici des solutions concrètes aux problèmes rencontrés par les justiciables », poursuit Pierre Noreau.

Bénéficiant d'une subvention de 2,5 millions de dollars du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, ADAJ reçoit également l'appui de 1,4 millions de dollars des différents partenaires du projet. Les travaux du consortium se poursuivront sur une période de six ans. « Il s'agit du plus grand projet de recherche du genre au Canada », souligne Vincent Gautrais, directeur du Centre de recherche en droit public, « et c'est très heureux qu'il se soit développé ici, au Québec. ADAJ est un modèle à suivre. Il prouve qu'on peut construire de véritables ponts entre le monde universitaire et le monde de la pratique juridique. La recherche est clairement mise ici au service du bien public ».

Conçu à l'origine dans le cadre de l'Observatoire du droit à la justice, ADAJ favorise le développement de la relève dans le domaine de recherche sur la justice. « Plus de 150 étudiants assisteront les chercheurs associés au projet », rappelle Jean-François Gaudreault-Desbiens, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Montréal. « Le projet ADAJ sera un véritable laboratoire, tant sur le plan de la recherche et de la formation que sur le plan de l'action et du changement ».



RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT POUR VOS ÉVÈNEMENTS CORPORATIFS
RESERVE NOW FOR YOUR CORPORATE EVENTS

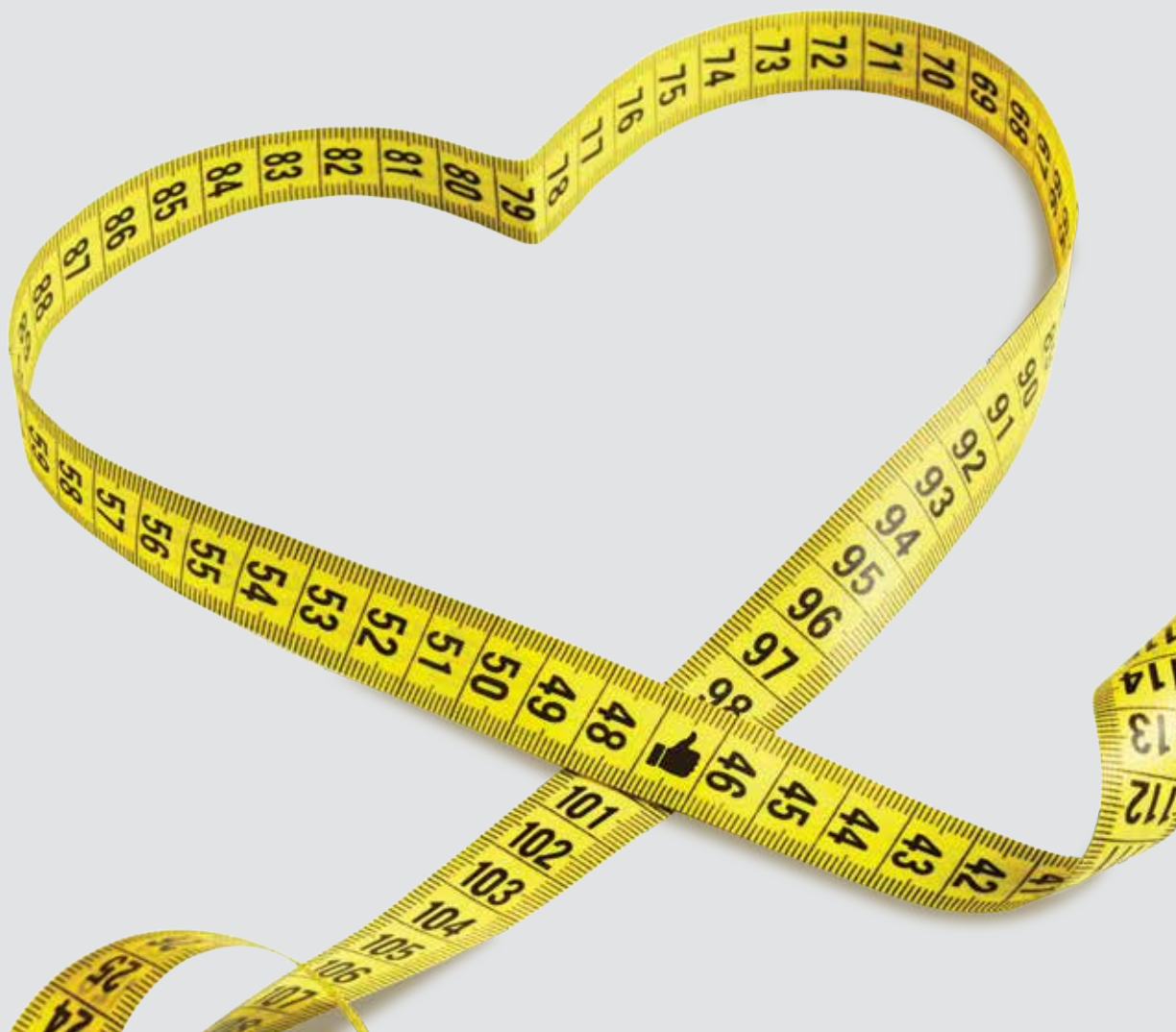


RESTAURANT SINCLAIR

RESTAURANT-SINCLAIR.COM | 514 284.3332 | 414, RUE SAINT SULPICE, VIEUX-MONTRÉAL
DEBBIE@RESTAURANT-SINCLAIR.COM



Votre priorité, c'est le droit. Notre priorité, c'est vous.



FINANCIÈRE DES AVOCATS – nous mesurons le succès par la satisfaction de nos clients et non par les dollars. Notre seule mission est de nous assurer que vous avez accès aux produits d'assurance et de placement de la plus haute qualité aux meilleurs taux.

Créons ensemble un portefeuille de protections et de patrimoine élaboré selon vos critères.

**FINANCIÈRE
DES AVOCATS**

Soyez prêts.

Contactez votre conseiller local de la Financière des avocats aujourd'hui. Trouvez-le à **financieredesavocats.ca** ou au **1.800.267.2242**.

Les produits et services de la Financière des avocats sont parrainés par l'Association d'assurances du Barreau canadien (AABC).
Financière des avocats est une marque de commerce de l'AABC.